

**Décision n°2020/01/DG du 14 JAN. 2020 portant dénomination d'un  
membre de la Commission scientifique indépendante des sages-femmes et  
interprofessionnelle.**

**La Directrice générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu ;**

Vu le code de la santé publique (CSP), notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.4021-6, R.4021-13 et R.4021-19 ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 2016 modifié portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale du développement professionnel continu » ;

Vu la décision n°2016/03/DG du 12 octobre 2016 modifiée portant nomination des membres de la commission scientifique indépendante des sages-femmes ;

Vu la décision n°2016/11/DG du 8 novembre 2016 modifiée portant nomination des membres de la commission scientifique indépendante interprofessionnelle ;

Vu la décision n°2019/16/DG du 23 octobre 2019 portant prorogation du mandat des membres des commissions scientifiques indépendantes, des sections professionnelles et du haut conseil du développement professionnel continu (DPC) de l'Agence nationale du DPC ;

Vu la charte éthique du DPC du 7 décembre 2017 ;

**DECIDE :**


**Article 1<sup>er</sup> :** Il est mis fin aux fonctions de Mme PERRU-MIGNOT Laurence, en tant que membre titulaire de la commission scientifique indépendante des sages-femmes et en tant que membre suppléante de la commission scientifique indépendante interprofessionnelle.

**Article 2 :** Le Directeur du développement et de la qualité du développement professionnel continu est en charge de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale du développement professionnel continu.

Fait, le

**14 JAN. 2020**

**Michèle LENOIR-SALFATI**  
Directrice Générale



Agence nationale du DPC  
93 avenue de Fontainebleau - 94 276 Le Kremlin Bicêtre Cedex  
Tél. : 01 48 76 19 05 - Fax : 01 46 71 24 85 - infodpc@agencedpc.fr